



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier de presse

Budget 2020

Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

**Voté
par le
conseil
communautaire
du 20 janvier 2020**

Budget 2020 : poursuite d'un programme d'investissements ambitieux !

Notre Communauté de communes Vallée de l'Hérault poursuit cette année la mise en oeuvre de son projet de territoire 2018-2025.

Cela se traduit par des investissements dynamiques qui s'organisent autour des quatre orientations de ce projet de territoire : économie, cadre de vie, services et culture et qui renforce les principes 3D de ce projet démocratique, durable et digital.

Grace à la gestion rigoureuse des années précédentes, qui nous a permis de nous désendetter, nous pouvons nous engager dans ces nouveaux programmes avec un taux d'autofinancement confortable et sans que nous ayons à augmenter la fiscalité locale.

Cette capacité d'action, nous la devons au dynamisme de nos bases fiscales, c'est à dire à l'attractivité de notre territoire. Une attractivité que ce projet de territoire vise à renforcer, tout en préservant la qualité de vie et l'environnement, selon les principes d'une croissance soutenable.

Mais, la nouvelle donne introduite pour la fiscalité locale par la suppression de la taxe d'habitation va réduire le dynamisme de nos bases et donc notre marge de manœuvre budgétaire, alors que la croissance de la population, et donc des services à mettre en place pour répondre aux besoins, se poursuit.

Louis Villaret,
Président de la
Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

Pour comprendre le budget 2020

Le projet de territoire 2016-2025

Depuis 2008, les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un **projet de territoire**, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. A l'automne 2016, la collectivité a validé son nouveau projet de territoire qui s'articule autour :

de quatre orientations

- Bâtir une **économie** attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un **cadre de vie** de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des **services** de proximité accessibles à tous
- La **culture**, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

et de trois enjeux

- **Démocratique** pour la participation citoyenne
- **Durable** pour la transition écologique
- **Digital** pour la révolution numérique

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le Programme pluriannuel d'investissement. Le budget 2020 s'inscrit dans cette optique d'anticipation et de rationalisation.

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. **En 2020, son montant sera de 36,1 millions d'euros.**

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. **En 2020, elle s'élève à 23,7 millions d'euros.**

La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... **En 2020, elle s'élève à 12,4 millions d'euros dont 7,9 M€ en dépenses réelles d'équipement.**

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 14 budgets annexes dont six pour les parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge, un pour le service d'autorisations du droit des sols et ceux des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers (voir détail page suivante).

Les principaux indicateurs du budget 2020

Le budget consolidé* 2020

68,5 millions d'euros

*comprenant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes

Budgets (chiffres en K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
budget général	23 741 292	12 375 045	36 116 337
budget annexe déchets ménagers	7 368 642	1 117 317	8 485 959
budget annexe autorisations du droit des sols	247 239	0	247 239
Opérations 2018 aux budgets annexes des parcs d'activités économiques			
La Croix - Cosmo	1 440 700		1 440 700
La Tour - Montarnaud	20 500		20 500
3 fontaines - Le Pouget	312 073		312 073
Les Treilles - Aniane	49 000		49 000
Emile Carles - St Pargoire	8 000		8 000
La Garrigue - St André	87 000		87 000
Budgets annexes du service des eaux			
budget eau régie	4 511 861	4 978 226	9 490 087
budget eau DSP	393 698	759 278	1 152 976
budget assainissement régie	3 354 937	5 819 040	9 173 977
budget assainissement DSP	252 036	396 308	648 344
budget Spanc	93 000	4 968	97 968
budget Gemapi	696 604	481 168	767
Total tous budgets	42 576 592	25 931 350	68 507 932

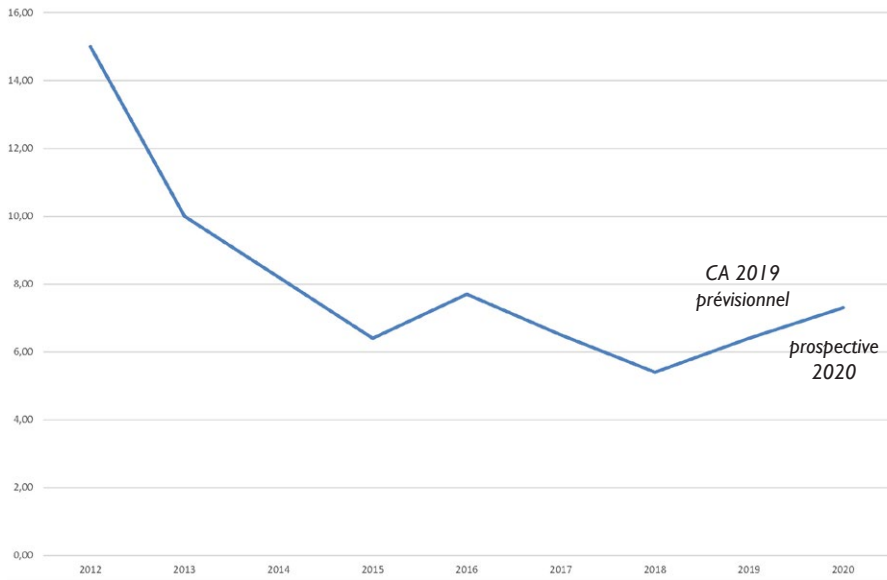
La fiscalité

Les taux de fiscalité restent **inchangés** cette année 2020 :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 38,71 %
- Taxe d'habitation : 12,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,76 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 17,03 %



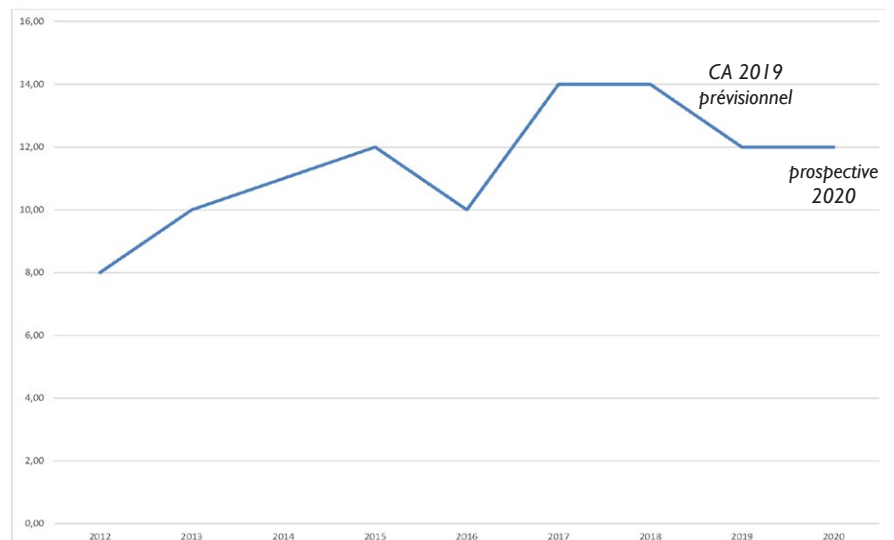
Capacité de désendettement : 7,3 ans



La capacité de désendettement figure en bonne place parmi les indicateurs de la santé financière d'une collectivité. Il s'agit du nombre d'années nécessaires pour absorber l'intégralité de la dette intercommunale. Une bonne capacité de désendettement doit se situer en-dessous de 10 ans.

Taux d'épargne brute = 12 %

Cet indicateur montre à quel niveau la collectivité finance ses projets par ses propres ressources. Une courbe en hausse sera donc recherchée, preuve que la communauté de communes ne dépend pas seulement des subventions et des emprunts.



Dépenses réelles de fonctionnement 2020 :

402 € par habitant

moyenne 2016 des cc à fiscalité professionnelle unique : 261 €

Dépenses d'équipement brut 2018 :

200,55 € par habitant

moyenne 2016 des cc à fiscalité professionnelle unique : 90 €

Produit des impôts directs en 2020

221 € par habitant

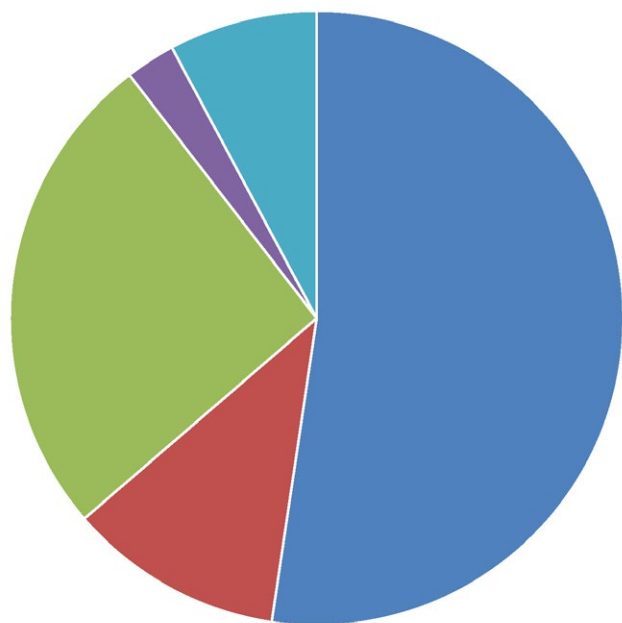
moyenne 2014 des CC à fiscalité professionnelle unique : 264 €

Section de fonctionnement

Budget principal

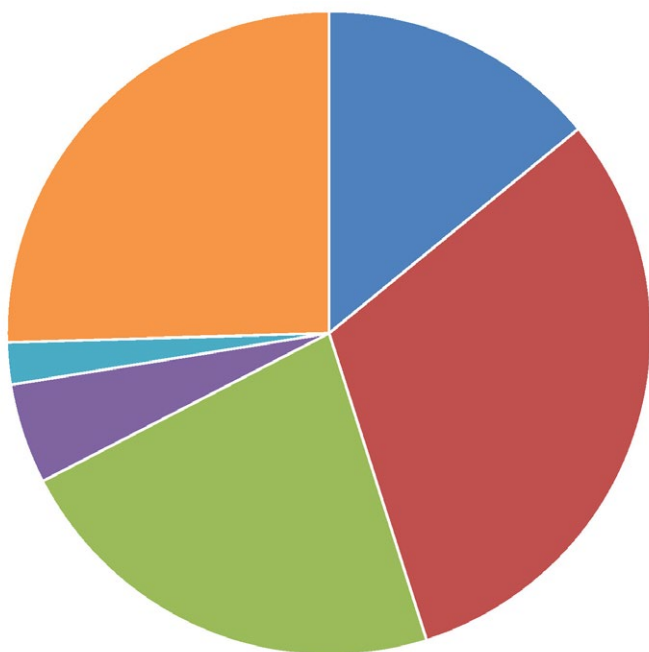
La section de fonctionnement **s'éleve à 23 741 292 €**. Elle s'inscrit dans la tendance nationale à la rationalisation. En effet, les collectivités territoriales ont été mises à contribution dans le cadre de l'effort national de désendettement de l'Etat. Cela a eu pour conséquence une diminution notable de la DGF entre 2014 et 2017. Face à cette situation, le conseil communautaire a pris le parti de ne pas augmenter les impôts locaux, tout en maintenant la qualité du service fourni, grâce à une stratégie d'anticipation financière mise en place dès 2008.

Recettes



■ Impôts et taxes perçus : 11 055 882 €
dont :
<i>Taxes économiques (CVAE, CFE, IFER) : 2 973 612 €</i>
<i>Taxe de séjour : 50 000 €</i>
<i>Taxes perçues des ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) : 6 777 381 €</i>
<i>Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) : 682 540 €</i>
■ Dotations et subventions : 2 533 788 €
dont :
<i>Dotation globale de fonctionnement (Etat) : 1 361 000 €</i>
<i>Subventions et participations : 946 117 €</i>
■ Autofinancement : 7 887 651 €
■ Autres : 248 000 €
■ Produits des services et des domaines : 2 015 971 €

Dépenses



■ Reversements fiscalité : 3 339 510 € dont
<i>reversement de fiscalité pour le fonds national de compensation suite à la réforme fiscale de 2010 : 1 829 510 €</i>
<i>et reversement aux communes et à l'Office de Tourisme Intercommunal : 1 450 000 €</i>
■ Charges de personnel : 7 370 000 €
■ Charges générales : 5 292 582 €
■ Charges de gestion courante : 1 195 000 €
■ Charges financières : 500 000 €
■ Autres : 6 044 200 €

Section d'investissement

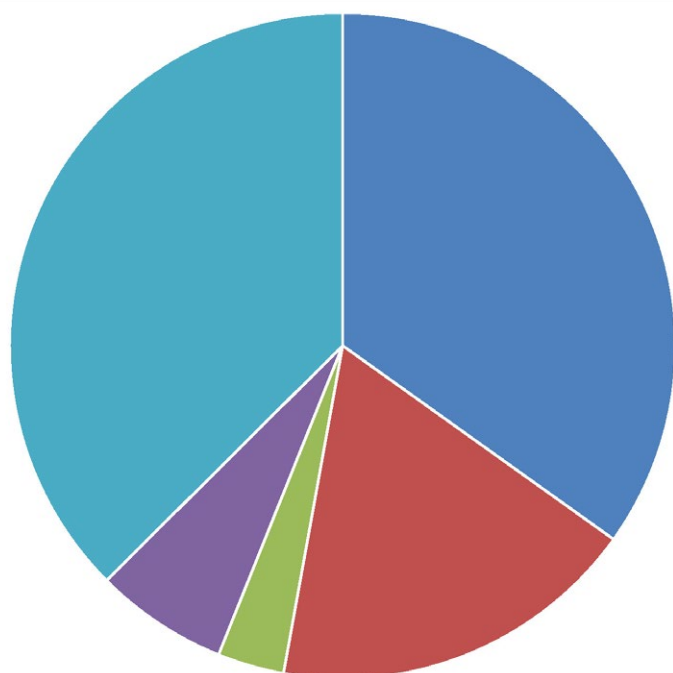
Budget principal



L'investissement intercommunal s'élève à **12 375 045 €** pour l'année 2020. Les actions engagées pourront ainsi se poursuivre dans le cadre du Projet de territoire 2018 - 2025 et du Pacte financier et fiscal qui déterminent la stratégie d'investissement pour les années à venir.

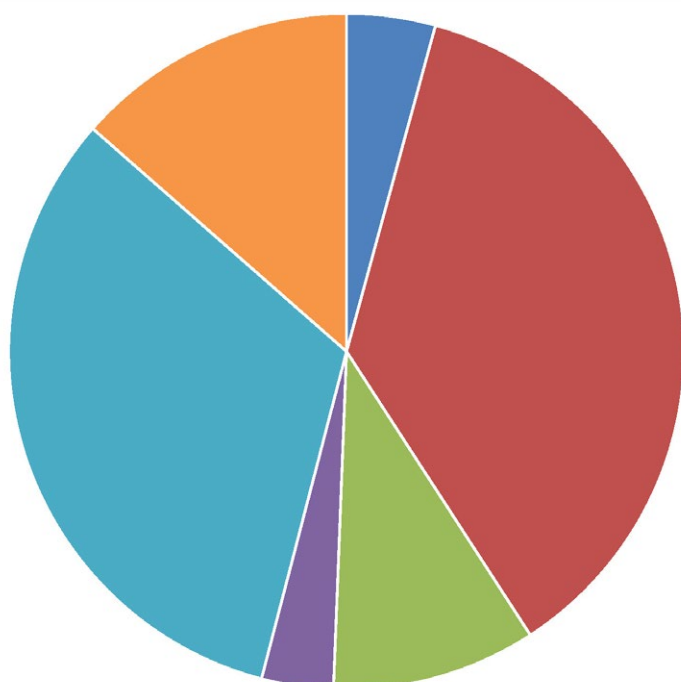
Toujours dans une volonté d'anticipation, la part de l'emprunt est toujours maîtrisée, (entre 1,5 et 2,5 M€ par an) de façon à améliorer la capacité de désendettement de la communauté de communes.

Recettes



- Restes à réaliser : 4 316 737 €
- Emprunts : 2 223 307 €
- Subventions : 400 000 €
- Récupération TVA : 800 000 €
(sur les opérations d'investissement)
- Ressources propres : 4 635 000 €

Dépenses



- Restes à réaliser : 519 758 €
- Travaux, études : 4 475 910 €
- Equipements : 1 196 998 €
- Réserves foncières : 420 000
- Autres : 3 963 183 €
- Subventions : 1 656 700 €
(aides aux projets communaux)

Des ressources utilisées à bon escient

Voici comment sont répartis 100 € dépensés entre les quatre orientations du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Orientation 1 - économie : 12 €

- Développement économique 9 €
- Tourisme 3 €

Orientation 2 - cadre de vie : 71 €

- Service des eaux et assainissement : 42 €
- Service déchets ménagers 19 €
- Aménagement - patrimoine : 7 €
- Urbanisme - habitat : 1 €
- Environnement : 2 €



Orientation 3 - Services de proximité : 9 €

- Petite enfance-jeunesse : 7 €
- Systèmes d'information : 2 €

Orientation 4 - Culture : 8 €

- Ecole de musique : 2 €
- Réseau de bibliothèques : 1 €
- Développement culturel : 3 €
- Abbaye d'Aniane : 2 €

Les montants affichés ci-dessus comprennent à la fois les investissements imputés dans chacun des axes du projet de territoire, mais aussi les frais de fonctionnement inhérents. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien des filières et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parc d'activités consignées dans les budgets annexes.

4 orientations pour un projet de territoire



Orientation I : Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois

Les principales actions et opérations sont présentées avec des montants prenant en compte investissement et fonctionnement.



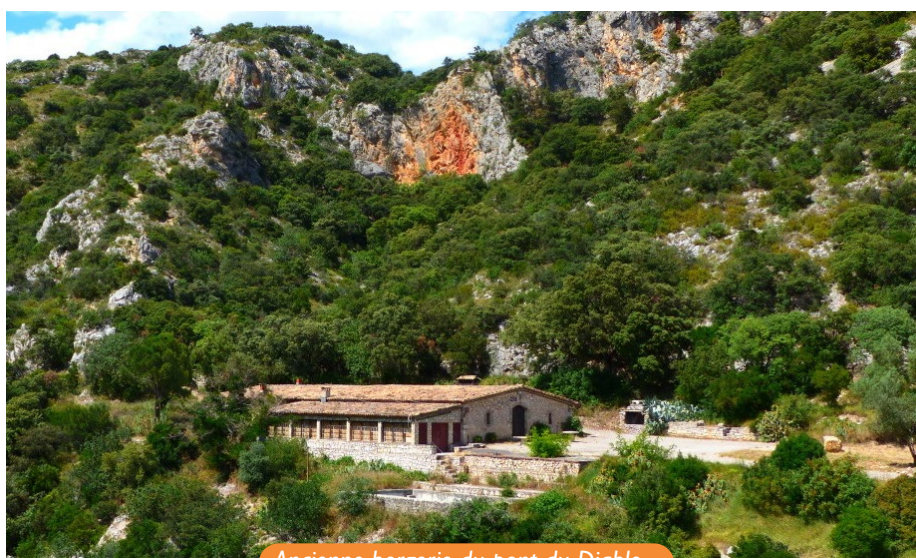
Aménagement du secteur Passide

Développement économique

- **Travaux parcs d'activités (1 917 000 €)**
- **Aides à l'agriculture et au développement économique (655 000 €)**
- Aménagement secteur Passide (1 905 000 €)
- Concours des vins de la Vallée de l'Hérault (105 000 €), aides aux événements viticoles

Tourisme

- **Réhabilitation de la bergerie du pont du diable (100 000 €)**
- Soutien à l'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault (487 000 €)
- Plan d'actions Grand Site de France Gorges de l'Hérault (252 000€)



Ancienne bergerie du pont du Diable

4 orientations pour un projet de territoire

Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

Les principales actions et opérations sont présentées avec des montants prenant en compte investissement et fonctionnement.

Urbanisme - habitat

- **Actions du Programme local de l'habitat, notamment PIG Rénovissime (606 000 €)**
- Réhabilitation logements communaux (510 000 €)
- Aménagement aire accueil gens du voyage (60 000 €)
- Accompagnement des communes dans l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme, ADS (247 000 €)

Environnement

- **Aménagement d'un gîte de randonnée au Mas de Terrus (530 000 €)**
- Animation des sites Natura 2000 Gorges de l'Hérault et Montagne de la Moure et cause d'Aumelas (83 000 €)
- Atlas de la biodiversité (15 000 €)

Aménagement - patrimoine

- **Accompagnement des communes** : plan de restauration, études urbaines, fonds de concours, réhabilitation logements communaux, Mas Terrus (1 285 000 €)
- Investissements sur le patrimoine intercommunal (155 000 €)
- Construction Maison des services de l'environnement (435 000 €)

Service déchets ménagers

- Collecte des déchets résiduels et des biodéchets en porte à porte (3 215 000 €)
- Participation au Syndicat centre Hérault (3 210 000 €)

Eau et assainissement

- **Travaux assainissement** : stations de St-Pargoire et Vendémian et réseaux Puéchabon (1 165 000 M€)
- **Travaux eau** : réseaux Puéchabon, château d'eau St André de Sangonis, La Boissière (415 000 €)
- Fonctionnement du service des eaux (8 605 000 €)
- Gemapi : 697 000 €
- Service public d'assainissement non collectif : 93 000 €



Mas de Terrus à Aumelas



Un service intercommunal pour l'eau et l'assainissement

4 orientations pour un projet de territoire



Orientation 3 : des services de proximité accessibles à tous

Une grande partie des montants affichés ci-dessous dépendent de la section de fonctionnement. En effet, le service aux habitants nécessite un investissement humain plus que matériel. Ainsi, un autre des leviers d'action dans ce type de domaine consiste en l'accompagnement de structures locales (associations, partenaires institutionnels...).

Les principales actions et opérations sont présentées avec des montants prenant en compte investissement et fonctionnement.

Petite enfance-jeunesse

- **Fonctionnement des 5 multiaccueils** d'Aniane, Gignac, Montarnaud, Montpeyroux, St-André-de-Sangonis et du Relais assistants maternels intercommunal (2 901 000 €)
- Soutien aux partenaires sociaux et jeunesse (290 000 €)



Systèmes d'information

- **Projet numérique fablab** (192 000 €)
- Programme réseau wifi territorial (13 bornes)

Orientation 4 : la culture pour le développement des valeurs humanistes

Les principales actions et opérations sont présentées avec des montants prenant en compte investissement et fonctionnement.

Action culturelle

- **Aménagement abbaye d'Aniane** : 760 000 €
- Fonctionnement Ecole de musique intercommunale : 67 000 €
- Antenne école de musique à Montarnaud : 60 000 €
- Réseau intercommunal des bibliothèques : 207 000 €
- Aides aux bibliothèques (100 000 €)
- Actions de développement culturel (12 000 €)
- Soutien aux métiers d'art (35 000 €)
- Service éducatif (19 000 €)



Abbaye d'Aniane



Siège de la communauté de communes
2 parc d'activités de Camalcé - BP 15
34150 GIGNAC
Tél. 04 67 57 04 50
www.cc-vallee-herault.fr

Contact presse :

Gilles Cohen - Directeur service communication
gilles.cohen@cc-vallee-herault.fr - 04 67 57 04 50